



Convocation envoyée par courriel le 23 mars 2023

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 24 février 2023
- Délibération d'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022
- Délibération affectation de résultat 2022
- Vote du budget primitif 2023
- Vote du taux des taxes locales directes 2023
- Demande de subvention DRAC classement et valorisation des archives
- Demandes de subventions associations 2023
- Tarification location de la salle polyvalente
- Approbation de convention de location de la salle polyvalente et de la chapelle St Michel
- Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité agent d'entretien
- Création d'un emploi permanent d'un agent d'entretien
- Questions diverses

Présents : Mme Séverine REYNE, M. Philippe RUSCH, M. Jérôme BLANC, M. Frédéric AILLAUD, M. Sébastien BLANC, M. Pierre MARTINEZ, M. Daniel WITCZAK

Représentés : M. Éric FORTUNET par M. Jérôme BLANC, M. Robert VIAUX par M. Sébastien BLANC

Absents excusés : M. Alain CARLES

Secrétaire de séance : M. Jérôme BLANC

Quorum : 06 **Présents** : 07 **Votants** : 09

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h00

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 20 janvier 2023, et il est ainsi signé. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme des règles de publicité des actes du 1^{er} juillet 2022, précise les modalités de rédaction des procès-verbaux et rend obligatoire sa publication. Elle propose alors de cesser de rédiger à l'écrit le contenu de la séance dans le cahier du Conseil. M. Sébastien BLANC propose de coller les procès-verbaux dans le cahier du Conseil, cette idée est approuvée. Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants : mise en place d'un dépôt de caution pour le prêt du matériel communal et mise en place d'une tarification pour la location de la Chapelle St Michel.

Point 1 : Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : à l'unanimité des membres présents et représentés

Point 2 : Vote du compte administratif 2022

M. Philippe RUSCH, doyen d'âge, présente le compte administratif de l'exercice 2022, pouvant se résumer ainsi :

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	240 654.32	251 986.40
	Section d'investissement	14 927.09	72 608.41
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0.00	77 924.57
	Report en section d'investissement (001)	7 658.41	0.00
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	45 980.00	0.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	240 654.32	329 910.97
	Section d'investissement	68 565.50	72 608.41
	TOTAL CUMULÉ	309 219.82	402 519.38

Madame le Maire sort de la salle au moment de procéder au vote du compte administratif 2022.
ADOpte le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022, tel que résumé ci-dessus.
Délibération : 8 voix pour Madame le Maire ne prenant pas part au vote

Point 3 : Délibération affectation de résultat 2022

M. Philippe RUSCH rappelle que le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -7 658.41 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 77 924.57 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 57 681.32 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 11 332.08 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 45 980.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 89 256.65 €

Délibération : à l'unanimité des membres présents et représentés

Point 4 : Vote du budget primitif 2023

M. Philippe RUSCH présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2023, dont la balance générale est la suivante :

		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Section de fonctionnement	300 256.65	211 000.00
	Section d'investissement	61 042.91	57 000.00
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0.00	89 256.65
	Report en section d'investissement (001)	0.00	50 022.91

Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	45 980.00	0.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	300 256.65	300 256.65
	Section d'investissement	107 022.91	107 022.91
	TOTAL CUMULÉ	407 279.56	407 279.56

ADOPTÉ le budget primitif pour l'exercice 2023, tel que résumé ci-dessus.

Délibération : à l'unanimité des membres présents et représentés

Point 5 : Vote du taux des taxes locales directes 2023

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de reconduire le taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2023, de ne pas augmenter le montant des impôts soit :

- Taxe foncière bâtie (TFB) à 38.48%.
- Taxe foncière non bâties (TFNB) à 51.50%.
- Taxe d'habitation (TH) à 9.27%.

Délibération : à l'unanimité des membres présents et représentés

Point 6 : Demande de subvention DRAC classement et valorisation des archives

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le diagnostic réalisé par le service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives, suite au récent renouvellement d'adhésion de la commune. Un devis d'intervention incluant 17 journées de classement sur une durée de 6 années, soit 2.8 jours par an, pour un montant de 6 290.00€ a été proposé. Elle rappelle l'intérêt de cette opération de valorisation du patrimoine communal. **Madame le Maire propose** d'approuver ce devis et de solliciter une demande de financement auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. **SOLLICITE** une subvention auprès des services de la DRAC, d'un montant de 1 887.00€, soit 30% du montant total de l'opération.

Délibération : à l'unanimité des membres présents et représentés

Point 7 : Demandes de subventions associations 2023

Madame le Maire expose les demandes de subventions présentées par les associations pour l'année 2023. Après discussions,

DÉCIDE d'octroyer une subvention aux associations mentionnées ci-dessous pour l'année 2023 :

ASSOCIATION	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT ACCORDÉ
Anim'Actions	1 500€	500€
La Chapelle des Ajoncs	2 000€	500€
Élevage de Brune	1 500€	500€
Lieutenants de Louveterie des A.H.P.	50€ accordé en 2022	50€
TOTAL	5 050€	1 550€

PRÉCISE que des subventions pourront être accordées en cours d'année si un événement le nécessite.

Délibération : à l'unanimité des membres présents et représentés

Point 8 : Tarification location de la salle polyvalente

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'actualiser les tarifs de location de la salle polyvalente. Un tableau récapitulatif des nouveaux tarifs de location est présenté :

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE	RÉSIDENTS ENTREVENNES	NON-RÉSIDENTS
PARTICULIERS		
Journée (8h00 à 20h00)	100€	150€
Week-end (vendredi 20h00 au dimanche 20h00)	200€	300€

ASSOCIATIONS		
Pratiques culturelles ou sportives	Gratuit	150€ journée 300€ week-end
Manifestations diverses	Gratuit	
Réunion annuelle / Assemblée générale	Gratuit	
Si événement ouvert à tous : Pratiques culturelles ou sportives, manifestations diverses qui ont pour but d'animer le village	Gratuit	

CAUTION LOCATION SALLE POLYVALENTE	MÉNAGE	MATÉRIEL
PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS	100€	500€

Pour toute location par un PARTICULIER, sera demandé :

- Un justificatif de domicile si résident de la commune
- Deux chèques de caution (ménage et matériel)
- Une preuve d'assurance civile

Pour toute location par une ASSOCIATION, sera demandé :

- Copie des statuts de l'association
- Deux chèques de caution (ménage et matériel)
- Une preuve d'assurance civile

APPROUVE le tableau des tarifs de location et de caution de la salle polyvalente.

DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} avril 2023.

Délibération : à l'unanimité des membres présents et représentés

Point 9 : Approbation de convention de location de la salle polyvalente et de la chapelle St Michel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'actualiser les conventions de location de la salle polyvalente et de la chapelle St Michel, afin d'officialiser les conditions d'occupation et d'utilisation de ces bâtiments communaux. Un exemplaire de convention est distribué pour lecture aux Conseillers Municipaux. Ces conventions sont disponibles en Mairie.

Délibération : à l'unanimité des membres présents et représentés

Point 10 : Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité agent d'entretien

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'augmentation des fréquentations de la salle polyvalente et la nécessité d'effectuer l'entretien des bâtiments publics. Propose la création à compter du 08 avril 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2 heures.

Délibération : à l'unanimité des membres présents et représentés

Point 11 : Création d'un emploi permanent d'un agent d'entretien

Madame le Maire propose la création d'un emploi permanent d'un agent d'entretien dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaires, et la modification du tableau des emplois.

Délibération : à l'unanimité des membres présents et représentés

Ajout de points à l'ordre du jour :

Point 12 : Mise en place d'un dépôt de caution pour le prêt du matériel communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de prêt du matériel communal de la salle polyvalente (chaises, tables et vaisselle) sont très fréquentes. Le matériel n'est pas toujours

restitué dans un état conforme à l'état dans lequel il a été emprunté. Madame le Maire propose que les locations de matériel soient payantes pour les non-résidents. M. Sébastien BLANC propose de ne pas prêter le matériel communal aux non-résidents.

Madame le Maire suggère alors de faire la demande d'un chèque de caution pour toute demande de prêt de matériel par les résidents de la commune. Elle rappelle que le prêt de matériel est gratuit.

CAUTION PRÊT DE MATÉRIEL	VAISSELLE	TABLES ET CHAISES
PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS	500€	1 000€

APPROUVE le tableau des tarifs de caution du matériel de la salle polyvalente.

Délibération : à l'unanimité des membres présents et représentés

Point 13 : Mise en place d'une tarification pour la location de la Chapelle St Michel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la chapelle Saint Michel est actuellement prêtée à titre gratuit, mais que son entretien nécessite des frais. Madame le Maire propose alors de mettre en place des tarifs de location, un tableau récapitulatif est présenté :

TARIFS LOCATION CHAPELLE SAINT MICHEL	RÉSIDENTS ENTREVENNES	NON-RÉSIDENTS
PARTICULIERS		
Journée	50	100
Week-end	100	200
ASSOCIATIONS		
Pratiques culturelles ou sportives : Prix annuel pour 1 créneau horaire hebdomadaire	Gratuit	100€ journée 200€ week-end
Manifestations diverses		
Réunion annuelle / Assemblée générale		
Si événement ouvert à tous : Pratiques culturelles ou sportives, manifestations diverses qui ont pour but d'animer le village	Gratuit	Gratuit

CAUTION CHAPELLE SAINT MICHEL	MÉNAGE	MATÉRIEL
PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS	80€	200€

Pour toute location par un PARTICULIER, sera demandé :

- Un justificatif de domicile si résident de la commune, deux chèques de caution (ménage et matériel), une preuve d'assurance civile

Pour toute location par une ASSOCIATION, sera demandé :

- Copie des statuts, deux chèques de caution (ménage et matériel), une preuve d'assurance civile

Délibération : à l'unanimité des membres présents et représentés

Informations

M. Sébastien BLANC propose de résumer la réunion du dernier Conseil d'École. Les effectifs sont stables pour les trois écoles, mais une légère décroissance est observée. Des exercices de sécurité ont eu lieu, les enfants d'Entrevennes et Puimichel sont partis en classe verte. Le carnaval a eu lieu le 30/03/23 au Castellet. Les sorties piscines à Oraison reprennent à partir du mois de Mai.

Questions diverses

Un conseiller municipal informe que de nombreux dépôts sauvages de déchets de travaux sont constatés sur la commune. Un membre du public nous informe des modalités et contraintes de la carte communale et du Plan Local d'Urbanisme, expérience vécue par le précédent Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h07

Signatures du procès-verbal au prochain Conseil Municipal par Madame le Maire et le Secrétaire de séance.